

AVIS PUBLIC

Le Plateau-Mont-Royal

Montréal 

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENTS 2012-14, 2012-30, 2012-31 et 2012-32

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que les règlements suivants :

- Règlement 2012-14 - *Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., c. O-0.1);*
- Règlement 2012-30 - *Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial carrefour du Plateau-Mont-Royal pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013 et imposant une cotisation;*
- Règlement 2012-31 - *Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du boulevard Saint-Laurent pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013 et imposant une cotisation;*
- Règlement 2012-32 - *Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial PIGNONS RUE SAINT-DENIS pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013 et imposant une cotisation,*

ont été adoptés par le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal à sa séance ordinaire du 3 décembre 2012.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ces règlements entrent en vigueur en date de ce jour et qu'ils sont disponibles pour consultation au bureau de l'arrondissement situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Donné à Montréal, le 6 décembre 2012

Le secrétaire d'arrondissement,
M^c Claude Groulx